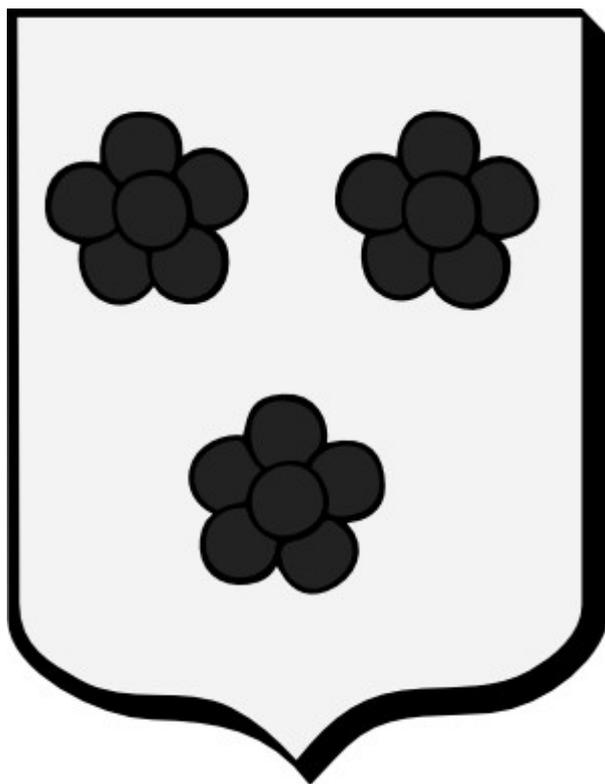


Martin

SEIGNEURS DE LA BIGOTIERE, DE MONTLIGE, DE SAINT-AIGNAN, DE LA
BRUANDIERE, ETC...



D'argent à trois quintes de feille de sable.

Extrait des registres de la Chambre établie par le Roy pour la reformation de la Noblesse du pays et duché de Bretagne, par lettres patentes de Sa Majesté du mois de Janvier dernier, veriffiees en Parlement ¹ :

Entre le Procureur General du Roy, demandeur, d'une part.

Et Jan Martin, escuyer, sieur de la Bigotiere, René Martin, escuyer, sieur de Montlige, Jan Martin, escuyer, sieur de Saint-Aignan, et Jan Martin, escuyer, sieur de la Bruandiere, leur oncle, d'aulture part ².

Veue par la Chambre :

L'extract de comparution faicte au Greffe de ladite Chambre, par lesdits deffendeurs, le 1^{er} Octobre dernier, contenant leur declaration de voulloir maintenir la qualité d'escuyer par eux et leurs predecresseurs prise, et porter pour armes : *D'argent à troys quintes de feille de sable.*

1. *NdT* : Texte saisi par Amaury de la Pinsonnais pour Tudchentil.

2. M. le Febvre, rapporteur.

[p. 394] Carte genealogique de l'ancienne maison et famille desdits deffendeurs, au haut de laquelle est l'ecusson desdites armes, par laquelle il est articulé que de Jan Martin, sieur de la Bigotiere, marié avecq damoiselle Perrine du Boispean, estoit issu Gilles Martin sieur de la Bigotiere, fils unique, qui fut marié à damoiselle Richarde de la Corbinaye ; que de ce mariage estoient issus Claude Martin, sieur de la Bigottiere, aîné, et Richard Martin, puisné ; que dud. Claude et de damoiselle Ollive Macé, sa compagne, estoient issus François Martin, sieur de la Bigotiere, marié avec damoiselle Françoise Allain, lequel eust pour sœur puisnee damoiselle Janne Martin ; que dudit François Martin estoit issu autre François Martin, sieur de la Bigottiere, aîné, et ledit Jan Martin, sieur de la Bruandiere, un des deffendeurs, et damoiselle Ollive Martin ; que dud. François et de damoiselle Magdelaine Gascher, sa femme, estoient issus led. Jan Martin, sieur de la Bigottiere, deffendeur, marié avec damoiselle Janne de Juigné, Renee et Catherine Martin, ses sœurs puisnees ; lequel sieur de la Bigottiere, deffendeur, a pour sondict fils aîné, herittier principal et noble, autre Jan Martin ; que dudict Richard Martin, frere puisné dud. Claude, enfans desdicts Gilles Martin et de ladite de la Corbinaye, estoit issu François Martin, sieur du Boistailé, fils unique de son mariage avec damoiselle Janne Martin de Moullinge³ ; que dudit François, marié avecq damoiselle Julienne de Valleaux, estoient issus autre François Martin, sieur de Moullinge, aîné, Anthoine et Catherine Martin, puisnez ; lequel François n'eust qu'une fille, nommée Françoise Martin⁴ ; que dudict Anthoine Martin, sieur de Cheviré, marié avecq damoiselle Anthoinette Guinier⁵, estoit issu René Martin, sieur de Montlige, marié avecq damoiselle Gabrielle de Lavandeau, dont est issu autre René Martin⁶ ; lequel René Martin, pere, a pour freres et sœur ledict Jan Martin, sieur de Saint-Aignan, Jacques et Margueritte Martin.

Extrait de baptesme dudit Jan Martin, sieur de la Bigottiere, deffendeur, du 30^e Octobre 1619, signé et garenty.

[p. 395] Contract de mariage dudict Jan Martin, sieur de la Bigotiere, avecq damoiselle Janne Juigné, fille aisnee de messire François de Juigné, chevalier, seigneur de Laubinaye, et de dame Anne Pierre, sa compagne, du 18^e Octobre 1639, deument signé et garenty.

Acte de partage noble et avantageux, en datte du 14^e Novembre 1658, baillé par ledict sieur de la Bigottiere, deffendeur, aîné, herittier principal et noble, à ses sœurs puisnees, dans la succession de deffuncts escuyer François Martin et de dame Magdelaine Gascher, leur pere et mere.

Extrait de baptesme dudit François Martin, ou il est qualifié fils de noble autre François Martin, escuyer, sieur de la Bigotiere, du 17^e Novembre 1594, deument signé et garenty.

Contract de mariage dudict François Martin, qualifié fils aîné, herittier principal et noble d'autre François Martin, escuier, sieur de la Bigotiere, et de deffuncte damoiselle Françoise Allain, sa mere, avec damoiselle Magdelaine Gascher, fille de deffunct escuier Adrien Gascher, vivant sieur de la Chevroniere, et de damoiselle Percevalle⁷ de Clairefontaine, dame de la Beguinaye, ses pere et mere, en datte du 25^e Janvier 1617, deument signé et garenti.

Acte de partage noble et avantageux baillé par ledit escuyer François Martin, pere dud. Jan, herittier principal et noble, audict escuier Jan Martin, sieur de la Bruandiere, un des deffendeurs, et à damoiselle Ollive Martin, ses frere et sœur, dans les successions dudict François Martin et de ladite Allain, leur pere et mere, en datte du 19^e Novembre 1619, deument signé et garenti.

Contract de mariage dudict François Martin, escuyer, sieur de la Bigottiere, avecq ladite

3. On trouve ce nom écrit de plusieurs manières différentes dans le cours de cet arrêt. L'orthographe adoptée par la famille était : *Montlige*.

4. Françoise Martin, fille de François Martin et de Catherine Guérin, s. et d. du Boistailé, épousa, par contrat du 23 mai 1646, Michel de Scepeaux, s. du Coudray et du Chalonge. (Père Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, T. VII, page 232.)

5. Alias : *Guivier*.

6. René Martin fut baptisé en l'église d'Arbresec, le 17 août 1660.

7. Alias : *Perronnelle*.

damoiselle Françoise Allain, fille aisnee de messire Jan Allain, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Rennes, et de deffunste damoiselle Françoise Giffart, en datte du 12^e Novembre 1593, deument signé et garenti.

Aultre acte de partage noble et avantageux baillé par ledit François Martin, qualiffié fils aîné, herittier principal et noble, à damoiselle Janne Martin, sa sœur puisnee, ez successions de deffuncts escuier Claude Martin et damoiselle Ollive Macé, sa compagne, leurs pere et mere, du 5^e Novembre 1594.

[p. 396] Contract de mariage dudit escuyer Claude Martin, qualiffié seigneur de la Bigotiere avec damoiselle Ollive Macé, dame des Hays, en datte du 15^e Juin 1561, deument signé et garenty.

Acte d'adveu rendu par escuyer Claude Martin, de la terre et fieffs de la Bigottiere à la seigneurye de la Guerche, du 11^e May 1559.

Autre acte de partage noble et avantageux et à viage, baillé par ledit Claude Martin, qualiffié fils aîné, herittier principal et noble, à escuier Richard Martin, son puisné, sieur de Boistailé, aux successions d'escuier Gilles Martin, sieur de la Bigottiere, et damoiselle Richarde de la Corbinaye, leur pere et mere, en datte du 18^e Octobre 1581, deument signé et garenty.

Contract de mariage dudit Gilles Martin, trisayeul du sieur de la Bigotiere, deffendeur, qualiffié fils aîné, herittier principal et noble d'escuier Jan Martin et de damoiselle Perrine du Boispean, avecq damoiselle Richarde de la Corbinaye, fille aisnee de noble escuier Guyon de la Corbinaye, sieur de Bourgon, en datte du 16^e Septembre 1523, deument signé et garenty.

Minu fourny par ledit escuyer Gilles Martin pour l'eslignement du rachapt deub par le deces d'escuier Jan Martin, son pere, en datte du 20^e Avril 1533, deument signé et garenty.

Deux actes d'adveux fournis par ledit Gilles Martin, tant à la seigneurye de la Guerche, de sa terre, fieffs et jurisdiction de la Bigotiere, que de ses autres terres seigneurialles, à la seigneurye de Restiers, en datte des penultiesme Avril 1533 et 15^e Juin 1553, deument signé.

Acte d'accord passé entre ledict escuyer Gilles Martin, sieur de la Bigotiere, et noble Anceau de Soucelle et damoiselle Françoise de Couesme, sa femme, touchant une rente pretendue sur le moulin à l'eau de la Bigotiere, en datte du 11^e Avril 1545, deument signé et garenty.

Acte passé entre escuyer Jan Martin, seigneur de la Bigotiere, pere dudit Gilles, et les parroissiens de Restiers, touchant la chappelle et enfeu des seigneurs de la Bigottiere en l'eglise dudit Restiers, en datte du 29^e Decembre 1493, deument signé et garenty.

Acte de transaction sur la tutelle d'escuier François Martin⁸, filz mineur et unique [p. 397] d'escuier Richard Martin, puisné de Claude Martin, duquel François, mineur, ledit Claude aîné fut tutteur, et apres luy, autre François Martin, filz de Claude, en datte du 9^e Decembre 1609.

Extrait des espousailles desdicts François Martin et ladite de Valleaux, du 27^e May 1602.

Extrait de baptesme dudit Anthoine Martin, ou il se voict qu'il est filz de noble homme François Martin et de ladite de Valleaux, du 4^e May 1606, deument signé.

Acte de partage noble et avantageux fait par lesdicts François Martin et ladite de Valleaux à leurs enfans, desquelz estoict ledict Anthoine Martin, escuyer, sieur de Cheviré, dont sont issus René et Jan Martin, sieurs de Moulinge et de Saint-Aignan, en datte du 24^e Aoust 1631.

Extrait des espousailles desdicts Anthoine Martin et de ladite damoiselle Anthoinette Guinier, du 20^e Juin 1625, deument signé.

Extrait de baptesme d'escuier René et Jan Martin, enfans desdicts escuyer Anthoine Martin et de ladite Guinier, en datte des 5^e Aoust 1635 et 14^e Febvrier 1638, deument signes.

Acte de designation et partage noble du tiers des terres nobles fait par escuyer René Martin, sieur de Moulinge, à ses cadets, des successions de leur pere et mere, en datte du 19 Mars et 9^e Juin 1661, deument signé.

Acte de partage de ce qui avoit esté laissé et assigné par ledit escuyer René Martin, sieur de

8. François Martin, né le 23 avril 1579, fut baptisé dans le prieuré-cure de N.-D. d'Arbresec, près de la Guerche.

Moulige, à ses trois cadets, pour estre divisé entr'eux en trois lotties, ayant retenu le surplus des terres, tant nobles que roturieres, comme aîné noble et herittier principal aux successions de leurs pere et mere, en datte des 10 et 22^e Juin 1661, deument signé.

Contract de mariage dudit René Martin, qualiffié filz aîné, herittier principal et noble dudit Anthoine Martin et de ladite Guynier, cappitaine et gouverneur du chasteau et ville de la Guerche, grand maistre des eaux, bois et forests de ladite baronnye, avecq damoiselle Gabrielle de Lavandeau, fille unique d'escuyer Anthoine de Lavandeau et damoiselle Magdelaine le Febvre, sieur et dame de la Roche, en datte du 11^e Febvrier 1658, deument signé.

Lettres provision de l'office de maitre des eaux et forests et de cappitaine de ladite ville, chasteau et barronnye de la Guerche, données par les seigneur et dame de Brissac audit René Martin, du 11^e Apvril 1656, deument scellees et garentyes.

[p. 398] Induction des susdits actes desdits deffendeurs, fourny au Procureur General du Roy le 3^e Novembre dernier, tendentes et les conclusions y prises à ce que lesdits deffendeurs soient maintenus dans les qualitez de noble et d'escuyer et aux armes, preeminences exemptions et avantages de noblesse et inscrits au catalogue des nobles et d'escuiers sous la seneschaussee de Rennes.

Conclusions du Procureur General du Roy et tout ce qu'a esté mis et produit vers ladite Chambre, consideré.

LA CHAMBRE, faisant droict sur l'instance, a declaré et declare lesdits Jan, René, autre Jan et autre Jan Martin nobles et issus d'extraction noble, et comme tels leur a permis et à leurs dessandans en mariage legitime de prendre la qualité d'escuier, et les a maintenus au droict d'avoir armes et escussons timbrez appartenans à leur qualité et à jouir de tous droicts, franchises, preeminences et privilleges attribuez aux nobles de cette province, et ordonne que leurs noms seront employez au roolle et catalogue des nobles de la seneschaussee de Rennes.

Faict en ladite Chambre, à Rennes, le 18^e Decembre 1668.

Signé : MALESCOT.

(Copie ancienne. — Bib. Nat. — Cabinet des titres. Nouveau d'Hozier, vol. 227.)

